

ÉGALITÉ HOMMES/ FEMMES :

IL FAUT AGIR POUR OBTENIR PLUS D'AVANCÉES

Sur notre site, une quinzaine de femmes se sont réunies plusieurs fois depuis 2 mois. Le but était d'abord d'examiner ensemble le contenu du nouvel accord Égalité, et les avancées que nous proposons. Depuis, cet accord a été signé, mais il contient très peu de nouveautés par rapport au précédent. Un « groupe de travail national », composé d'un membre de chaque syndicat et de représentants de la Direction, s'est déjà réuni en vue de définir l'analyse des facteurs différenciant l'évolution des carrières entre hommes et femmes, et la méthode de correction des écarts de rémunération et de classification. La Direction devrait donc engager, de sa propre initiative, une démarche de contrôle des situations pouvant faire l'objet d'un écart de classification ou de rémunération non justifié, sur la base de la méthodologie proposée par ce « groupe de travail national ».

D'autre part, l'accord permet à chaque femme (articles 7 et 8), si elle le souhaite, de s'adresser à son RRH pour vérifier, grâce à un « panel de comparants » (même date d'arrivée, même job grade d'entrée, diplômes équivalents, ...), si elle est correctement positionnée et payée.

Notre groupe grenoblois, après discussion, estime qu'il serait vraiment souhaitable que le maximum de femmes fassent cette démarche auprès des RRH puisque jusqu'à maintenant, aucune mesure générale visant à faire régresser les inégalités salariales n'a été acceptée par la Direction. Actuellement, à notre connaissance, très peu de femmes ont fait la démarche et celles qui l'ont faite n'ont, à ce jour, pas reçu de réponse (demandes faites fin janvier).

Si un grand nombre de femmes se manifeste de cette façon, cela contribuera à pousser la Direction à aller un peu plus vite dans sa « volonté » de faire évoluer cette question. Voici un modèle de mail que l'on peut envoyer aux RH :

« Conformément aux articles 7 et 8 de l' « accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » de 2011, je souhaite me situer par rapport à mes collègues masculins sur le plan salarial ET sur le plan de l'évolution professionnelle.

Merci de me présenter la méthode et les caractéristiques du panel de comparants que vous utilisez et de me donner d'ores et déjà le délai nécessaire pour traiter ma demande »

Si vous faites une demande auprès des RH, il serait souhaitable d'en informer notre collectif afin que le nombre de demandes soit connu et que les personnes du collectif, faisant partie des commissions locales égalité hommes-femmes ou des instances représentatives (DP et CE), puissent garder un œil critique sur les informations présentées officiellement par les RH.

Vous pouvez contacter : egalitehommeefemme.st@gmail.com ou vos représentants syndicaux.

Ce tract est soutenu par les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT